

## SEANCE DU 09 MARS 2009

Le neuf Mars deux mille neuf à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur SIMON Gilbert, Maire.

### ORDRE DU JOUR :

Présentation et vote du compte administratif 2008 et débat orientation budgétaire 2009  
 Vote des taux 2009 des 4 taxes  
 FCTVA dans le plan de relance pour l'économie  
 Avancement du PLU  
 Parking du foyer – Appel aux entreprises  
 Abandon du projet de la STEP à Brézilhau – Raccordement à la STEP de Ramounichoux  
 Achat terrain SNCF pour réalisation parking foyer et parking SALASAR.  
 Festival de la pêche et de l'eau.  
 Fleurissement du Pont. Devis Jardiprotech.  
 Conditions de location du foyer (problème des mineurs)  
 Adhésion de la commune de BELCAIRE au SIVU Forestier de la Haute Vallée de l'Aude.  
 Réorganisation de la permanence de la CAF à Quillan.  
 Inscription par UNESCO de la langue occitane au patrimoine mondial à l'Humanité  
 Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau.  
 Examen demandes de subventions :

- Association forestière de l'Aude
- FNATH section de Quillan
- ARPA. Ecole de rugby de la Haute Vallée de l'Aude
- Ciné Club de la Haute Vallée
- Association vigilance santé H.V.A.

Lettre de Mme JOUET pour exemption de la taxe d'ordures ménagères au titre d'une maison inoccupée.  
 Lettre de remerciements de Mme Jeanine MARIN  
 Questions diverses.

Etaient présents : Danielle CANTIE, Véronique FAVRY, David FERNANDEZ, Marie-Sabine FOREST MUR, Stephen HAYTER, Etienne MERVOYER, Muriel PIQUES, Véronique SAUZEDE, Lise SIMON, Roland SIRE, Jérôme FERNANDEZ, Philippe NEUVILLE, Sandrine MATEO.

Excusé : FLANDIN Marc

### I- Vote du Compte Administratif 2008 :

Monsieur le Maire quitte la salle de réunion.

1°) Le conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2008 dressé par Monsieur Gilbert SIMON, Maire, après s'être fait présenter le Budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,  
 Monsieur STEVE HAYTER, doyen de la séance, présente le compte administratif 2008.  
 Lui donne acte de présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

## RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

M 14

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	546 215,23	573 323,11	1 119 538,34
Titres de recettes émis (b)	296 469,54	577 959,49	874 429,03
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	296 469,54	577 959,49	874 429,03
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	546 215,23	573 323,73	1 119 538,96
Mandats émis (f)	126 146,72	448 505,44	574 652,16
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	126 146,72	448 505,44	574 652,16
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	170 322,82	129 454,05	299 776,87
(h - d) Déficit			

## RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 2007	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2008	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2008	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2008
<b>I - Budget principal</b>				
Investissement	-38 200,27	0,00	170 322,82	132 122,55
Fonctionnement	128 367,84	104 644,71	129 454,05	153 177,18
<b>TOTAL I</b>	<b>90 167,57</b>	<b>104 644,71</b>	<b>299 776,87</b>	<b>285 299,73</b>
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>				
<b>TOTAL II</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>				
<b>SCE EAU ET ASS CAMPAGNE -</b>				
Investissement	30 303,43	0,00	-31 801,38	-1 497,95
Fonctionnement	36 021,67	33 528,61	1 515,08	4 008,14
<b>Sous-Total</b>	<b>66 325,10</b>	<b>33 528,61</b>	<b>-30 286,30</b>	<b>2 510,19</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>66 325,10</b>	<b>33 528,61</b>	<b>-30 286,30</b>	<b>2 510,19</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>156 492,67</b>	<b>138 173,32</b>	<b>269 490,57</b>	<b>287 809,92</b>

## RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

M 49

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
révisions budgétaires totales (a)	121 635,10	80 076,16	201 711,26
Titres de recettes émis (b)	40 521,87	127 939,48	168 461,35
Réductions de titres (c)	0,00	49 454,36	49 454,36
Recettes nettes (d = b - c)	40 521,87	78 485,12	119 006,99
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	121 635,10	80 076,16	201 711,26
Mandats émis (f)	72 323,25	76 970,04	149 293,29
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	72 323,25	76 970,04	149 293,29
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		1 515,08	30 286,30
(h - d) Déficit	31 801,38		

## RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2007	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2008	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2008	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2008
I - Budget principal				
Investissement				
Fonctionnement				
TOTAL I	0,00	0,00	0,00	0,00
II - Budgets des services à caractère administratif				
TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial				
SCE EAU ET ASS CAMPAGNE				
Investissement	30 303,43	0,00	-31 801,38	-1 497,95
Fonctionnement	36 021,67	33 528,61	1 515,08	4 008,14
Sous-Total	66 325,10	33 528,61	-30 286,30	2 510,19
TOTAL III	66 325,10	33 528,61	-30 286,30	2 510,19
TOTAL I + II + III	66 325,10	33 528,61	-30 286,30	2 510,19

## RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

C.C.A.S

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	0,00	16 398,50	16 398,50
Titres de recettes émis (b)	0,00	2 530,00	2 530,00
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	0,00	2 530,00	2 530,00
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	0,00	16 398,50	16 398,50
Mandats émis (f)	0,00	1 826,72	1 826,72
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	0,00	1 826,72	1 826,72
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	0,00	703,28	703,28
(h - d) Déficit	0,00		

## RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2007	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2008	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2008	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2008
I - Budget principal				
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	698,50	0,00	703,28	1 401,78
TOTAL I	698,50	0,00	703,28	1 401,78
II - Budgets des services à caractère administratif				
TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial				
TOTAL III	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL I + II + III	698,50	0,00	703,28	1 401,78

2°) Constate aussi bien la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°) Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : Danielle CANTIE, Véronique FAVRY, David FERNANDEZ, Marie-Sabine FOREST MUR, Stephen HAYTER, Etienne MERVOYER, Muriel PIQUES, Véronique SAUZEDE, Lise SIMON, Roland SIRE, Jérôme FERNANDEZ, Philippe NEUVILLE, Sandrine MATEO.

Excusé : FLANDIN Marc.

#### Délibération compte de gestion :

Délibération du Conseil Municipal concernant l'approbation du compte de Gestion dressé par Madame Delphine LAPORTE, receveur. L'an deux mil neuf, le neuf Mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur HAYTER Stephen.

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2008 et les modifications qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au 1<sup>er</sup> Janvier 2008 et 31 Janvier 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ; déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2008 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ; demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger.

Les Conseillers Municipaux :



#### II- Vote des taux 2009 des 4 taxes :

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune va bénéficier d'une hausse substantielle de la taxe professionnelle, due à l'augmentation significative de l'assiette d'imposition. Les ressources fiscales seront donc en augmentation très sensibles et dans ces Conditions, il convient de ne pas modifier les taux des différentes taxes. Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord pour que les taux restent inchangés.

### **III- FCTVA dans le plan de relance pour l'économie :**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le FCTVA de 2007 a été versé, et que celui de 2008 le sera prochainement.

Il explique qu'afin que le FCTVA soit dorénavant versé à N+1, il conviendrait de s'engager à augmenter pour 2009 les investissements de la Commune de 1€ par rapport à la moyenne des 4 dernières années, ceux-ci s'élèveraient au montant de 172 560.00 €.

Une délibération est prise en ce sens à l'unanimité, et le maire est autorisé à signer à cet effet une convention avec le Préfet.

### **IV- Avancement PLU :**

Philippe NEUVILLE informe le conseil que la réunion avec Monsieur DELBOS du cabinet ADRET, relative à l'examen des doléances aura lieu le 10 mars 2009 à 14h à la Mairie.

Une étude complémentaire est nécessaire afin de fixer les règles d'eau et d'assainissement liées aux nouvelles zones qui seront ouvertes à l'urbanisme. A cette fin, il a été demandé au cabinet G2C Environnement un devis dont le montant s'élève à la somme de 4 841.41 € T.T.C

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### **V- Parking foyer :**

Quatre offres ont été reçues, elles seront examinées par la commission d'appel d'offres le lundi 23 mars 2009 à 15 heures. L'achat des deux terrains SNCF, pour un montant global de 8 000 €uros est assujéti à la pose d'une clôture et d'une servitude dont l'entretien sera à la charge de la commune.

La société AXIOME a été mandatée pour le découpage des terrains SNCF et du terrain SALASAR, où se situera l'extension du cimetière. Un devis dont le montant s'élève à la somme de 2 738.84 € T.T.C, est accepté à l'unanimité.

### **VI- STEP de Brézilhau :**

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'abandon du projet de la réalisation de la STEP de Brézilhau au profit d'un raccordement à la STEP de Ramounichoux (commune de FA).

La commune de Campagne sur Aude s'étant engagée à fournir de l'eau au hameau de Ramounichoux, notamment l'été en cas de sécheresse, il est envisagé que le passage des tuyaux (eau et assainissement) s'effectue sur les terrains de particuliers. Une servitude de tuyaux et de passage sera établie au profit des maires de FA et de CAMPAGNE SUR AUDE sur ces terrains par Maître TRONYO, Notaire à Espéraza.

### **VII- Festival de la pêche :**

David FERNANDEZ informe le Conseil que le Festival de la Pêche se tiendra le Dimanche 07 juin 2009, sur la commune.

Il a pour but de promouvoir l'activité pêche et la mise en place de conférences et de débats sur la gestion de l'eau.

Le budget prévisionnel de cette journée s'élève à la somme de 7.900,00 €. Subventionné à 80 % par le Conseil Général, le Conseil Régional, et l'Association AUDE CLAIRE. David FERNANDEZ indique que les 20% restant seront à la charge de la Société de Pêche de Campagne, « la Garbuste Campenoise », soit la somme de 1.080,00 €.

Il demande que lui soit octroyé à titre exceptionnel, une subvention de 500,00 €.

La journée se déroulera comme suit :

10h à 12h : présentation des techniques de pêche à la mouche et de pêche au toc, conférence sur les techniques piscicole.

Les repas du midi seront assurés par le Comité des Fêtes, qui organisera également un vide grenier.

14h à 16h : démonstration en rivière des techniques de pêche à la mouche et de pêche au toc. Animations pour les enfants avec la participation de l'association « Les Canaillous ».

16h à 18h : conférence avec la participation de l'EDF, du SAGE et du SMART.

Un apéritif clôturera cette journée conviviale.

Le Conseil à l'unanimité accorde la subvention exceptionnelle de 500,00 € pour la mise en œuvre de cette journée à l'Association « La Garbuste Campenoise », sous la forme d'une ou plusieurs factures à régler à hauteur de ce montant.

#### **VIII- Fleurissement du pont :**

Lise SIMON informe le conseil que le devis pour le fleurissement du pont, consistant en la mise en place de 3 candélabres et de 6 vasques pour un montant de 722.62 € T.T.C et 3 jardinières fixées au parapet pour un montant de 490.83 € TTC a été revu à la baisse pour 5%. Le total du devis s'élève à la somme de 1.303,16 € TTC avec les frais de port. Le conseil à l'unanimité donne son accord.

#### **IX- Conditions location foyer aux mineurs :**

Monsieur le Maire informe le conseil du problème qui se pose, lorsque le foyer communal est loué par des parents pour leurs enfants.

Il préconise que soit spécifié sur le contrat de location, que la présence d'un parent est obligatoire et que le foyer sera rendu à une heure précise à fixer.

Le montant de la caution sera porté à 200,00 € au lieu de 150,00 €.

Roland SIRE va adapter le contrat de location, à ce cas de figure.

#### **X- Adhésion de la commune de BELCAIRE au S.I.V.U Forestier :**

Monsieur le Maire informe le conseil de la volonté d'adhésion au SIVU Forestier de la commune de BELCAIRE.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Une délibération sera prise en ce sens.

#### **XI- Définition du tarif de l'eau :**

Monsieur le Maire informe que les tarifs concernant la fourniture du compteur et le branchement en eau doivent être revus.

La fourniture du compteur sera facturée 40 €, et le branchement au réseau communal le sera pour 80 €.

#### **XII- Questions diverses :**

##### **1- Réorganisation de la permanence administrative de la CAF :**

Monsieur le Maire informe que les horaires de permanence CAF à QUILLAN implantée à la Maison EPI vont changer.

Un agent CAF assurera la permanence tous les quinze jours, et une borne pour visioconférence sera posée.

Une pétition pour maintenir la présence physique d'un agent est signée par le Conseil à l'unanimité.

##### **2- Inscription de la langue occitane au patrimoine de l'UNESCO :**

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité d'inscrire la langue occitane au patrimoine de l'UNESCO.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Une délibération sera prise en ce sens.

##### **3- Limitation de vitesse au Hameau de Brézilhou :**

Monsieur le Maire informe le conseil que des panneaux d'agglomération vont être posés à Brézilhou, et remplacés aux entrées de l'agglomération de Campagne sur Aude.

Un arrêté sera pris ultérieurement pour fixer les limites d'agglomération, en liaison avec M. LASSALLE du Conseil Général.  
Le coût et la pose des panneaux seront entièrement pris en charge par le Conseil Général.

4- Exonération de la taxe sur les ordures ménagères :  
Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de Mr et Mme DALAIRAC, concernant l'immeuble JOUET, relatif à la demande d'exonération de la taxe sur les ordures ménagères, la maison étant inoccupée.

Après débat, le conseil à l'unanimité, est contre le principe de toute exonération de cette taxe, pour laquelle il n'a aucun pouvoir décisionnaire. Une réponse sera faite en ce sens aux demandeurs qui devront se retourner vers les services fiscaux.

5- Remerciement Mme Jeanine MARIN :  
Monsieur le Maire fait lecture du courrier de remerciement de Madame MARIN Jeanine, relatif à l'aide qui lui a été accordée par le CCAS.

6- Demande de subvention :  
Monsieur le Maire énumère les différents organismes ayant sollicité à ce jour une subvention.

- Association de lutte contre la grêle : non.
- Ecole de musique de Couiza-Espérasa : un courrier demandant un complément d'information sur le budget prévisionnel sera adressé.
- Prévention routière : non.
- Vigilance santé : un courrier demandant un complément d'information sur le budget prévisionnel sera adressé.
- Ciné club Haute Vallée : non
- Ecole de rugby Haute Vallée : un courrier demandant un complément d'information sur le budget prévisionnel sera adressé.
- F.N.A.T.H. (Fédération Nationale Handicapés et Accidentés du Travail) : oui 50 €.
- Association Forestière de l'Aude : non.

7- Luminaires de Noël :  
David FERNANDEZ demande quand la commande pour les luminaires de Noël doit se faire. Philippe NEUVILLE l'informe qu'un rendez vous a été pris le 23 Mars avec l'entreprise concernée pour examiner ses propositions.

David FERNANDEZ indique le chemin de Roquecave continue de s'affaïsser.  
Une étude à titre gratuit va être demandée au Cabinet SETUR concernant la nature et le coût des travaux à envisager.

8- Nouveaux résidents :  
Jérôme FERNANDEZ informe le Conseil que la liste des nouveaux résidents est à leur disposition à la Mairie, afin de rajouter éventuellement des personnes oubliées. Une date de rencontre sera fixée au prochain conseil.

Marie Sabine FOREST MUR voudrait que, lorsque la Mairie réunira à nouveau les Entreprises campenoises, il leur soit demandé par le biais d'un questionnaire leurs besoins et attentes à travers les services communaux.

9- Antenne relais téléphonie :  
Roland SIRE informe le Conseil d'une étude en cours concernant l'effacement de zones mal desservies zone industrielle la plaine (Quillan) et le village. Une proposition d'implantation a été soumise à la société déléguée par les opérateurs de téléphonie France Télécom et SFR.

Si les essais de propagation sont satisfaisants, à terme cette installation pourra admettre la norme UMTS 900MHZ. Laquelle accroît de façon sensible le débit numérique (de 512 kb/s à 2 mb/s). Le relais serait implanté sur une parcelle communale lieu dit « la Traussanes » à proximité du château d'eau.

#### 10- Logements communaux :

Monsieur le Maire informe le conseil que Madame Véronique FAVRY a sollicité la location de l'appartement dit de « La Poste ». dont le loyer est de 450 €  
Le Conseil, à l'unanimité, donne une suite favorable à sa demande.

Concernant la Maison MARIN/GIRONES, des travaux devraient commencer prochainement afin qu'elle soit prête à la location pour cet été. Des devis ont été demandés (chauffage, matériaux, électricité).

#### 11- Transport à la demande :

Danielle CANTIE informe le Conseil qu'une variante de transport à la demande est en place depuis septembre 2008 et est effectué par les Etablissements RAGNERE.  
Elle indique que le Conseil Général refuse de subventionner le transport à la demande pour les communes de QUILLAN – ESPERAZA et CAMPAGNE SUR AUDE au motif qu'il existe une ligne de transport régulière qui dessert ces communes. Une étude complémentaire est en cours.

#### 12- Réseau électrique :

Philippe NEUVILLE informe le Conseil qu'il a assisté à une réunion du Syndicat d'électrification qui a décidé d'inscrire l'enfouissement du réseau de la Rue de la République en 2010, pour un montant de 30.000,00 €.  
Concernant l'enfouissement du câble au niveau du parking des Berges de l'Aude, Une réunion de calage inter-entreprises en présence du SIVOM aura lieu le 30 mars.  
L'Entreprise ROBERT aura terminé ses chantiers fin Mars.

#### 13- Gestion cimetière :

Roland SIRE informe le conseil qu'il a demandé des devis à deux entreprises concernant la mise du plan du cimetière sur informatique.  
ADIC : 800€ + 103€ de cotisation annuelle.  
3DWEST : 800€ + 100€ de cotisation annuelle avec gratuité de la première année.  
Le conseil à l'unanimité retient la proposition de 3DWEST.

#### 14- Travaux communaux :

Steven HAYTER informe le conseil qu'il reste encore 127 compteurs plomb sur la commune et que les employés communaux n'auront pas le temps matériel de procéder au changement de tous ces compteurs.  
Une réflexion doit être rapidement engagée quant à la façon de procéder à ces travaux.

Il informe le conseil que l'accès au clocher doit être interdit au public et pourrait être fermé par une grille en fer forgé.  
Deux devis ont été adressés à la Mairie : Entreprise GILLET pour 3 000 € et Entreprise THARIN pour 3 500 €. Il convient d'étudier ces 2 devis en associant les associations « Les amis de St Sébastien » et « Toques et Clochers » qui pourraient participer chacune pour un tiers au financement de cette réalisation.

#### 15- Elagage platane :

Lise SIMON demande quand l'élagage des platanes sera effectué.  
Une entreprise spécialisée procèdera à l'élagage du platane situé au centre du village, le vendredi 20 mars. pour un coût de 150 € H.T.

